



Légalité de la limite de temps d'une offre de remboursements

Par **Stéphane**, le **15/09/2010** à **08:04**

Bonjour à tous,

J'ai acheté un pc portable 300 euros avec une offre de remboursement de 100 euros.
J'ai bien acheté le portable durant la période ou l'offre était valable.
Par contre il y avait une date limite pour renvoyer tous les papiers et obtenir le remboursement et malheureusement je l'ai laissé passé (je n'y avais pas fais attention).

Est il vraiment trop tard ?

Cette date limite de renvoi des documents est elle légale ?

Merci à tous.

Stéphane

Par **mimi493**, le **15/09/2010** à **10:36**

Ce type d'offre est purement contractuel donc si le contrat indique une limite, elle est à respecter